

# VALORISONS NOS RESTES ALIMENTAIRES AUX POINTS D'APPORT VOLONTAIRE



La Communauté de communes Médullienne met en oeuvre la loi anti gaspillage et économie circulaire (AGEC) qui fixe l'obligation de trier les biodéchets, c'est-à-dire les restes alimentaires.

Ils ne seront plus à jeter avec les ordures ménagères dans le bac noir.

Deux solutions pour les valoriser sont prévues : soit des composteurs individuels, soit des points d'apport volontaires mis en service en mars 2024 dans nos 10 communes.

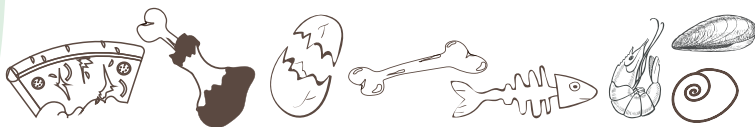
*Liste des emplacements au verso.*



**LES RESTES DE FRUITS  
ET DE LÉGUMES :**  
ÉPLUCHURES  
+ NOIX, NOYAUX, PÉPINS



**LES RESTES DE CAFÉ  
ET DE THÉ**  
MARC, SACHETS ET DOSETTES  
(NON MÉTALLIQUES)



**LES RESTES D'ALIMENTS D'ORIGINE ANIMALE :**  
+ DÉCHETS DE FROMAGES, DE CHARCUTERIES  
OU D'ALIMENTS PÉRIMÉS

## VIDONS-LES EN VRAC SANS SAC



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**



Les points d'apport volontaires sont des bacs encadrés d'une structure appelée "abri-bacs" : ils sont collectés une fois par semaine de l'automne au printemps et deux fois

par semaine en saison estivale. Le bac plein est alors enlevé et remplacé par un bac vide propre et désinfecté. La trappe est nettoyée à chaque collecte et l'abri-bac est net-

toyé au minimum une fois par semaine. Les restes alimentaires collectés seront valorisés soit en compost, soit en méthane (gaz vert réintroduit dans le réseau local).

## REPÉREZ LE POINT D'APPORT VOLONTAIRE

### le plus proche de votre domicile ou sur vos trajets

#### Avensan

- > Route d'Arsac (parking des écoles)
- > Rue du stade (terrains de tennis / bornes à verre)
- > Route du poteau au croisement de la rue Vernier

#### Brach

- > Allée des ajoncs

#### Castelnau-de-Médoc

- > Av. Gambetta\* (parking)
- > Place Carnot\*
- > Place Camille Godard\*
- > Impasse Clémence Molliet\*
- > Rue de la Garenne\*

\* à côté des bornes enterrées

- > Rue des Pagans (parking des 2 jalles)
- > Rue du château (parking du Moulin des jalles)

#### Le Porge

- > Avenue de L'océan (parking Lot.Plein Soleil)

- > Route des Lacs (à côté des bornes à verre)
- > Chemin de Gleysaou (parking de l'école / ateliers municipaux)
- > Allée de de La forêt (salle des fêtes)
- > Lauros (chemin du mineur à côté de la borne à verre)

#### Le Temple

- > Chemin de La Lebade {salle des fêtes}
- > Route de Saumos {parking du cimetière}

#### Listrac-Médoc

- > Route de Libardac (parking de la poste)
- > Rue de l'église (parking de l'église)
- > Chemin neuf (croisement rue Maxime Hostein)

#### Moulis-en-Médoc

- > Av. de La Gironde

- parking de l'école Grand Poujeaux
- > Av. de la Gironde à Bouqueyrans : Ch.des vins à côté de la borne à verre
- > Les Lamberts: Ch. de Sivaillan / des Lamberts (à côté de l'abri-bus)
- > Rue de la fontaine {parking salle des fêtes}
- > Route du Bois du Brullé (près du poste de relevage)

#### Sainte-Hélène

- > Route des Landes (à côté de la médiathèque)
- > Rue des anciens combattants au croisement de l'allée des perdreaux

#### Salaunes

- > Chemin de la gare (à côté des bornes à verre)

#### Saumos

- > Av. du Médoc {parking du cimetière}

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Les points d'apport volontaire sont facilement déplaçables : en cas de changement d'emplacement pour raison de travaux ou autre, contactez votre mairie, ou consultez [www.cdcmedullienne.com](http://www.cdcmedullienne.com)

